



Les discriminations de sexe et de « race » à l'école

Comprendre pour agir

*Rapport d'étape
concernant l'action menée en Dordogne fin 2013*

Préambule

Les discriminations peuvent survenir dans différents domaines et elles peuvent s'exprimer de façon directe ou indirecte selon la loi dédiée, mais également de manière systémique dans des champs particuliers qui peuvent se trouver en amont de l'emploi ; c'est-à-dire le système scolaire qui oriente massivement une certaine catégorie sociale d'élèves (Dhume, 2011).

Elles peuvent également être multiples ; on parlera alors de discriminations « multicritères » ou intersectionnelles¹, comme c'est le cas notamment lorsque le critère d'appartenance ethnique ou raciale, réelle ou supposée, est croisé avec celui du sexe ou de l'origine sociale. Depuis les travaux de Pierre Bourdieu montrant l'importance de l'habitus, qu'il définit comme « *appris par corps* », on sait à quel point les mécanismes de reproduction sociale et de ségrégation ethnique traversent le champ scolaire. L'école et les voies sélectives associées à travers les stages, notamment n'est pas si « indifférente aux différences » (Dagorn, Rui, 2013). L'école oriente ainsi précocement un tiers des élèves issus de milieu modeste avant la classe de troisième, avec une part importante de jeunes issus de l'immigration (Bianca Zazzo, 2003). Car, pour comprendre les discriminations dans le champ de l'école, c'est bien au niveau des orientations et des stages afférents (au niveau institutionnel et structurel) qu'il faut regarder, bien moins que le parcours scolaire de l'élève (qui est un niveau individuel).

« Les inégalités d'orientation bien plus que les inégalités de réussite, modèlent les inégalités de carrière entre les sexes et entre les groupes sociaux » Marie Duru-Bellat, 2004.

L'orientation différenciée selon les sexes et les groupes sociaux et/ou ethnoracisés préfigurent de la double différenciation (verticale et horizontale) observées dans l'emploi (Jean Guichard et Michel Huteau, 2007).

Comme l'a montré Kohlberg, les individus font des choix en fonction d'intérêts individuels, mais aussi et surtout en fonction de principes moraux. Et, lorsque les enseignantEs orientent les enfants, c'est aussi en vertu de ces principes-ci. La question n'est pas d'évaluer la justesse de ces orientations, ni de porter un jugement sur les agissements des équipes éducatives, qui plus que d'autres sont porteuses de valeurs d'égalité et de justice.

Cette action a permis et permet encore de revenir sur l'illusion d'une institution scolaire neutre, qui orienterait de manière mécanique les élèves, quel que soit leur parcours individuel, scolaire, ou leurs origines sociales, ethnoraciales ou leur sexe.

Rien que pour cela, il est important de saluer leur engagement et leur implication.

A mi-parcours, ce document intermédiaire dresse les principaux points relevés.

¹ L'intersectionnalité désigne les diverses façons dont les rapports de pouvoir et les motifs de discriminations se croisent chez un individu ou un groupe d'individus, que ces motifs soient basés sur le sexe, la « race », l'orientation sexuelle, la religion, l'apparence physique, le handicap, les opinions politiques, etc. Ce terme désigne par exemple les points d'intersection du racisme et du sexisme. Voir, entres autres, les travaux de Kimberlé W. CRENSHAW, comme « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleurs », *Les Cahiers du genre*, n°39, 2005 (1991, pour l'édition d'origine) ou, pour le contexte français, les écrits de Christine DELPHY, comme « Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme », *Nouvelles Questions Féministes*, n°1, 2006.

Quelques éléments de contexte

Ce projet de sensibilisation et de lutte contre les discriminations à l'orientation (plus particulièrement liées au sexe et à l'origine), soutenu par la DRJSCS Aquitaine, le Ministère de l'éducation nationale et la région Aquitaine, fait suite à une action financée par le Conseil régional d'Aquitaine avec le CIDFF Dordogne-Bergerac concernant les discriminations (mené au CFA de la Brie en 2012 sur les orientations scolaires et professionnelles). Cette action vient en appui à un diagnostic réalisé en Gironde et Lot et Garonne sur les discriminations liées au sexe et à l'origine dans l'emploi. En amont de ce diagnostic, cette action, qui sera généralisée à l'Aquitaine fin 2014, questionne les choix d'orientations scolaires des élèves de 4^{ème} dans deux collèges de Dordogne.

Touchant plus de 80 enseignantEs de 4^{ème}, et quelques assistantEs sociaux, ce projet a tout d'abord suscité un grand intérêt des participantEs qui se sont pleinement impliqués par la richesse des réflexions, des échanges et des questionnements. Les discriminations intersectionnelles en lien avec l'orientation scolaire des élèves ne sont pourtant pas évidentes à aborder pour deux principales raisons :

- Le caractère peu connu et connoté de ces approches qui semblent moins positives de prime abord que la notion d'égalité (plus consensuelle).
- Ces notions renvoient directement aux postures et représentations des acteurs et actrices de l'éducation, qui n'ont pas conscience de ces phénomènes.

En 2013, l'action a questionné les choix d'orientations scolaires des élèves de 4^{ème} dans deux collèges de Dordogne :

- ☞ Le collège Henri IV à Bergerac
- ☞ Le collège Montaigne à Périgueux

Quelques chiffres :

- ☞ 8 séquences de sensibilisation envers la communauté éducative (enseignant-e-s et élèves)
- ☞ 80 enseignant-e-s concerné-e-s
- ☞ 262 élèves en classe de 4^{ème}.

La partie de l'action dirigée envers les élèves a été assurée par les salariées et élues du CIDFF Dordogne a été organisée en deux journées autour :

- De l'orientation scolaire et les métiers
- Des discriminations

Les actions ont porté principalement sur les métiers et les stéréotypes associés. Pour finir avec une représentation de théâtre-forum sur le thème des discriminations avec la prestation d'OXO qui est spécialisé sur cette thématique.

La partie relative aux équipes éducatives (enseignant-e-s et personnels médicosociaux de toute la Dordogne²) a été assurée par Johanna Dagorn, membre de la délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire et coordinatrice de l'URCIDFF Aquitaine.

² Sur la base du volontariat, des personnels médicosociaux d'établissements alentours ont participé à l'action. Principalement des infirmier-e-s scolaires et assistant-e-s sociaux.

I. Les élèves :

✓ Le bilan des questionnaires

Les résultats et analyses concernant les élèves issus de l'immigration ne donnent que des pistes de recherche et de réflexion. Compte tenu de la faible proportion d'élèves issus de l'immigration (12%), nous ne pouvons exprimer que des tendances (N=245 et n=27). L'étude généralisée dans d'autres établissements à la rentrée 2014 permettra d'infirmer ou de confirmer ces résultats intermédiaires.

1. La répartition des élèves

■ Origine et CSP³ des parents

Dans les deux établissements, les professions des parents ne sont pas homogènes. En effet, le collège M présente un grand nombre de catégories socioprofessionnelles peu qualifiées, avec 4 fois plus de CSP3 que de CSP1. Tandis que l'établissement H est relativement élevé socialement puisque les CSP1 et 2 représentent plus de 60% des élèves. Le premier présente donc un profil social moyen, contrairement au deuxième qui accueille un public favorisé socialement.

A noter, qu'aucun de ces établissements n'est classé ZEP (Zone d'Education Prioritaire).

Les questions font apparaître un fort lien entre la profession des parents et l'origine des élèves. En effet, seulement 2 élèves issus de l'immigration postcoloniale ont répondu avoir un parent exerçant une profession très qualifiée. Ce qui correspond, conformément à la moyenne nationale, à la sous-représentation des personnes issues de l'immigration dans cette catégorie⁴.

La sociologie des non-réponses permet de voir clairement que cette question a été dérangeante pour ces élèves. On sait que les personnes issues de l'immigration occupent majoritairement des postes peu qualifiés⁵ et que la différence peut être vectrice de rejet ;

³ La CSP concerne la Catégorie socioprofessionnelle des parents ; la CSP1 recouvre les cadres supérieurs et professions libérales notamment, la CSP2, les cadres moyens et professions intermédiaires, la CSP 3, les ouvriers et employés peu qualifiés.

⁴ On voit comment la discrimination des classes populaires rejoint celle des discriminations raciales (S. Paugam, 2005).

⁵ L'intégration des immigrés sur le marché du travail est une question centrale dans de nombreux pays de l'OCDE pour plusieurs raisons. Dans la plupart des pays, les immigrés et leurs enfants enregistrent de moins bons résultats sur le plan de l'emploi que les personnes nées sur le territoire et qui ne sont pas issues de l'immigration. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les taux d'activité et d'emploi des femmes immigrées sont systématiquement inférieurs à ceux de leurs homologues de sexe masculin, mais aussi à ceux des femmes autochtones, dont les taux d'emploi sont déjà inférieurs à ceux de leurs compatriotes de sexe masculin. En matière d'intégration sur le marché du travail, on peut donc parler d'un « double handicap » pour les

d'autant dans une école où la norme sociale est élevée (J. Dagorn, 2006). En effet, dans le collège M, la moitié d'entre eux n'a pas répondu à cette question (14 sur 27).

Une autre explication avancée par les enseignant-e-s lors de la restitution est la proportion de ces élèves en foyer ou famille d'accueil. Pour autant, la moitié de ces enfants ne sont pas placés.

2. Les résultats scolaires des élèves

■ Selon le sexe

Contrairement aux représentations en la matière, les filles en 4^{ème} n'ont pas de résultat significativement inférieurs aux garçons en Mathématiques. Excepté en langues vivantes où leurs résultats peuvent augurer un plus large choix d'orientation (y compris celui des filières scientifiques).

■ La profession des parents

En croisant la CSP des parents avec les trois matières sélectionnées pour l'étude (Mathématiques, Français et Langues vivantes), on observe aucune variation significative entre les élèves. Pourtant, quand on connaît le déterminisme social⁶, ces résultats apparaissent surprenants de prime abord. On peut conclure ici que ces établissements ont une politique d'inclusion sociale. Il existe peu de sections d'élite et, en son sein, tous les enfants (quelle que soit leur origine sociale ou ethnoraciale) peuvent s'y inscrire. Cette politique permet d'échapper à une éventuelle stigmatisation des élèves jugés différents en fonction de leur origine par exemple.

Ceci a été confirmé lors de la restitution en raison du peu de préjugés de l'équipe éducative de M sur les élèves, et de la cohésion de groupe qui existe, à cause notamment de la réputation dont souffre l'établissement. Mais aussi par le Principal du collège qui mène une politique d'établissement volontairement ouverte socialement et veille à promouvoir une certaine mixité sociale. Contrairement à nombre d'établissements scolaires de type « centre-

femmes immigrées, celles qui sont originaires de pays non membres de l'OCDE (Rapport de l'OCDE sur l'immigration, juin 2009).

⁶ Il y aurait dans les enseignements secondaire et supérieur une « complicité traditionnelle » entre les professeurs et les élèves issus des familles cultivées. « Toute action pédagogique est objectivement une violence symbolique en tant qu'imposition, par un pouvoir arbitraire, d'un arbitraire culturel », (Bourdieu et J.-C. Passeron, 1972). En se fondant sur des analyses statistiques, P. Bourdieu et J.-C. Passeron montrent la dimension en partie illusoire du processus de démocratisation de l'école. La surreprésentation des enfants des familles culturellement favorisées dans l'enseignement supérieur, et à l'inverse la sous-représentation des enfants d'origine populaire, indiquent que l'école fonctionne comme une machine de sélection sociale. Alors que la majorité des enfants des milieux à fort « capital culturel » accèdent à l'université, les enfants des milieux populaires sont « sursélectionnés ».

ville » qui excluent socialement/ethniquement en favorisant une ségrégation scolaire et spatiale.

■ *Selon l'origine*

Les moyennes dans les trois matières sélectionnées qui sont le français, les mathématiques et les langues vivantes montrent que les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration sont identiques aux autres élèves, voire supérieurs concernant les mathématiques, avec une moyenne plus importante d'1 point. La moyenne en mathématiques des élèves issus de catégorie sociale modeste est de 12,58 (M=13,44). Tandis qu'elle est supérieure à 1 point pour les élèves issus de l'immigration post coloniale (M=14,57). L'écart-type est de 2 points comparé aux autres élèves issus de la même catégorie sociale et d'origine européenne. Les enseignants ont minoré ces résultats en langues vivantes, car selon eux, l'écart se resserre nettement en 3^{ème} pour ces élèves. Car la classe de 4^{ème} n'enseigne « que le B.A BA » ; permettant de facto aux débutants d'avoir de bonnes notes. Cependant, ces derniers résultats sont à pondérer car tous n'ont pas répondu à cette question. De plus, on peut aisément imaginer que les élèves arborant les plus mauvais résultats n'ont pas répondu.

■ *La matière préférée selon le sexe*

En dehors de l'activité physique et sportive, qui est fortement plébiscitée par les garçons et le français, il n'existe pas de différence significative concernant la matière favorite entre les sexes. Les mathématiques, bien que peu sollicitées, sont citées par autant de filles que de garçons (14 fois respectivement), à l'instar des autres matières scientifiques telles que SVT (Sciences de la Vie et de la Terre) et les Sciences Physiques⁷.

3. Les vœux d'orientation

Les élèves issus de l'immigration ont des vœux d'orientation assez élevés socialement (principalement axés vers le libéral : avocat, architecte, médecin, kinésithérapeute, psychologue...). Deux élèves seulement désirent devenir des sportifs professionnels ; il s'agit ici de « l'effet Zidane », symbole de la réussite d'une personne issue de l'immigration postcoloniale, sans diplôme universitaire.

En dehors de ces deux jeunes, les désirs professionnels ne semblent ni irréalistes, ni irréalisables compte tenu de leurs moyennes générales.

Exception faite d'une jeune fille, toutes les élèves issues de l'immigration postcoloniale identifiées dans l'enquête désirent exercer une profession nécessitant un très haut niveau d'études (de niveau 1) tels que sociologue, médecin, gynécologue...

⁷ Il existe un fort différentiel entre les garçons et les filles dans ces deux matières, mais non interprétable compte tenu de la faiblesse des occurrences (effectifs inférieurs à 5).

Et seule l'une d'entre elles veut travailler dans les soins du corps et l'esthétique. Pour autant, comme les autres jeunes filles de sa catégorie, la catégorie socioprofessionnelle visée reste élevée car elle déclare vouloir « son propre salon de beauté » ; montrant ainsi qu'elle s'envisage en tant que cheffe d'entreprise.

Le clivage est net entre les filles et les garçons d'origine ethnoraciale différente car ces derniers annoncent un fort taux d'incertitude quant à leur devenir professionnel puisque la moitié d'entre eux ne sait pas quel métier envisager.

■ ***Selon la profession des parents***

Les métiers autour du médical et de services sont très sollicités, quelle que soit l'origine sociale des parents. Les demandes concernant des métiers manuels émanent majoritairement d'élèves relevant de milieu modeste. Ce sont eux également qui désirent devenir chanteurs ou acteurs, qui sont des professions où l'on peut réussir sans faire d'études.

La classe de 3^{ème} est le premier palier d'orientation. Et ce premier palier s'effectue en défaveur d'un tiers des garçons issus d'un milieu social bien identifié sociologiquement. Ce sont principalement les garçons les plus âgés et issus de milieu plus modeste (B. Zazoo, Auduc, 2005), et/ou issus de l'immigration, mais avec un éventail de métiers élargi, contrairement aux filles qui sont cantonnées à quatre branches d'activités (Duru-Bellat, 1999). Pourtant quand on observe le tableau ci-dessus, les filières courtes ou professionnalisantes sont très peu demandées par les élèves. Même si elles sont davantage demandées par les CSP modeste et moyenne, aucun écart n'est significatif entre les catégories sociales d'origine concernant les vœux d'orientation.

■ ***Selon le sexe***

En dépit de l'équivalence des résultats et de la matière favorite, les désirs professionnels sont conformes aux stéréotypes de sexe. Ainsi, Les écarts entre les sexes sont significatifs dans les professions les mieux rémunérées et conformes aux attentes sociales dévolues entre les sexes.

Les filles désirent s'orienter majoritairement vers les métiers associés au care⁸ (le médical, l'enseignement...), et les métiers associés à la mode et l'esthétique, tandis que les garçons se dirigent vers des métiers d'ingénierie, d'informatique, ou liés à la production.

⁸ Les métiers liés au care sont ceux qui tiennent une place importante dans l'attention portée à autrui (aide à domicile, personnel soignant...). Les théoriciennes du care telle que Gilligan ou Tronto ont montré comment la dévalorisation de la dépendance entraîne une dévalorisation des activités dont le but est de pallier à cette dépendance, c'est-à-dire des activités de care. On voit ainsi comment ces métiers porteurs de valeurs comme la prévenance, la responsabilité, la compassion ou l'attention au besoin des autres sont les plus mal rémunérés et valorisés socialement.

Les choix des métiers et désirs professionnels des jeunes filles issues de l'immigration, même s'ils sont très élevés socialement, demeurent excessivement stéréotypés.

Ainsi, toutes sans exception veulent pratiquer un métier apparenté à celui du « care » pouvant être regroupé en quatre catégories :

- Le secteur médical
- L'enseignement
- Les soins du corps
- Le conseil

✓ Bilan des journées avec élèves

■ L'orientation

Objectifs :

- découvrir les métiers
- ouvrir une réflexion sur les métiers et les formations
- réflexion sur « le plafond de verre » et « le plancher collant »
- réflexion sur la mixité des professions
- découvrir les 20 critères de la loi
- réflexion sur les notions de préjugés, de stéréotypes et de fantasme.
- réflexion l'influence du groupe, des médias...

Outils :

- quiz sur la connaissance de soi : questionnaire d'intérêt
- quiz sur les métiers, issu du dictionnaire des métiers de l'ONISEP et retravaillé
- jeu : Tribunal des métiers
- jeu Féminisation nom des métiers et mise en évidence d'une échelle de prestige des métier en faveur des métier jugés masculin
- exposition sur les inégalités homme/femme dans le sport, le travail...
- Bandes Dessinées sur le sexisme, racisme, stéréotypes ...
- Compagnie de Théâtre « OXO », théâtre interactif spécialisé sur les questions de discriminations.

Les élèves, lors de ces journées ont été très participatifs. De ce fait, des petits groupes sont plus adaptés pour un bon niveau d'écoute et décharge (10 élèves maximum par groupe).

L'objectif de donner des pistes de réflexion est atteint ; Les élèves ont apprécié le travail sur la connaissance de soi et le quiz sur les métiers. Beaucoup l'ont montré à leurs parents.

Les discussions sur la mixité des métiers ont été plus « utiles » aux garçons qu'aux filles. Il apparaît que les filles ont déjà un autre regard sur ce sujet. La mixité des métiers semble plus acquise pour elles ; seuls les parents sont un frein (ex : une fille voulant être policière, alors que pour les parents c'est un métier de garçon).

La majeure difficulté dans ce travail sur les représentations et les stéréotypes : c'est la prise de conscience. A 14 ans, les élèves sont dans le jugement et la construction de leur identité, la découverte des stéréotypes et de l'influence du groupe sur leur mode de penser les heurtent un peu.

Les élèves soulignent facilement les propos sexistes des enseignants. Selon le professeur de sport « *les filles ne savent pas passer un ballon* ».

Les discriminations abordées avec eux ont été le sexisme, l'homophobie et le racisme.

Il est noté une bonne articulation de la deuxième journée entre la théorie et la mise en pratique par le théâtre oxo. La mise en situation pour trouver des réflexes anti-discrimination, anti-stéréotypes a été favorisée par le travail fait en amont sur le plan théorique ;

La troupe oxo, spécialisée dans le travail de déconstruction des préjugés (notamment sexiste, raciste, homophobe), a su montrer la mise en place très insidieuse des influences interpersonnelles (leadership) et des normes de groupe dans les comportements individuels. Les élèves n'ont pas le sentiment de subir de discriminations dans l'accès aux savoirs.

En revanche, entre eux, les propos ou insultes racistes, homophobes et sexistes sont courants, mais sans en réaliser la portée et les préjudices. D'où la nécessité de dialoguer et d'ouvrir des pistes de réflexion sur ces comportements.

II. Les enseignant-e-s

L'implication et les échanges des équipes éducatives engagées dans ce projet ont été très importantes. D'ailleurs, certains se sont inscrits de collèges alentours pour participer à ces sensibilisations. Cette forte mobilisation est aussi aux questionnements autour de l'ABCD de l'égalité. Car les enseignant-e-s sont confronté-e-s à des questionnements de parents d'élèves auxquels ils ne peuvent répondre par manque de formation.

Preuve de leur implication, in vivo et in situ, il y eut de nombreux retours par mail, de demandes de documents et de réflexions sur ces questions.

Les journées se sont déroulées avec plusieurs mois d'intervalle à chaque fois pour laisser le temps à la réflexion, mais surtout à la prise de conscience à travers l'observation et la pratique.

Voici le déroulé et les premières réflexions de ces journées :

■ ***Une journée de sensibilisation : Les pensées et représentations autour de ces notions :***

Nous sommes partis de leurs représentations sur ces questions afin de déconstruire et aborder ces notions pas-à-pas et non de manière globale et descendante.

Deux éléments sont notables :

- La notion de discrimination est clairement identifiée comme étant liée à l'origine et au racisme. Les autres critères de discrimination ne sont jamais abordés de prime abord.
- La notion d'égalité est associée aux rapports entre les sexes.

En effet, l'égalité filles/garçons est un thème largement abordé par l'institution scolaire et par le ministère de l'éducation nationale. Pour autant, ce dernier traite également les notions de discriminations à l'origine, mais aussi liées à l'identité et à l'orientation de genre, qui n'ont pas été abordées ici⁹.

👉 **Etude de cas :**

Lors des échanges théoriques autour des discriminations, des cas concrets ont été exposés spontanément par les équipes. Le cas suivant illustre le choix des dilemmes moraux (cf. Marcus) quant à l'orientation, et a suscité de nombreux échanges contradictoires, laissant une grande place au débat.

Le cas : Un garçon issu du Maghreb a été orienté l'année passée en filière professionnelle afin de devancer la situation familiale, estimée difficile par les équipes. Alors que ses résultats (11 de moyenne générale en 3eme) auraient permis l'accès à une Seconde générale. Sachant (ou présumant) que ses parents ne pouvaient envisager un cursus scolaire long, ils ont préféré l'orienter vers une voie professionnelle afin de le qualifier plutôt que sortir du système sans qualification.

Ce choix sous-tendu par des intentions jugées profitables à l'élève a été porté au débat au moment où nous avons expliqué les mécanismes de discriminations et ses effets sur les individus.

Après avoir expliqué que les pratiques discriminatoires n'étaient pas forcément corrélées à une pensée raciste ou sexiste, ce cas a été abordé.

Il a pu mettre en exergue :

- Une orientation précoce liée à des représentations (justifiées ou non)

⁹ C'est d'ailleurs le même bureau au ministère de l'éducation nationale qui traite conjointement des discriminations et de l'égalité filles/garçons).

- L'illusion égalitariste de l'école républicaine qui ne traite pas de manière égale tous les élèves.

■ **journée d'échanges réflexifs : Questionnements et pistes d'actions**

- Est-ce que leur regard a changé ? A été la première question posée lors de ces journées qui ont suivies la première journée de sensibilisation davantage théorique et conceptuelle.

« L'humour est basé sur les différences des gens...ça a été difficile de trouver des blagues » a déclaré un enseignant pour entamer la réflexion.

Un grand débat concernant l'humour et ses limites a pu être entamé. Des échanges concernant la France raciste des années 80 avec des faits historiques (relatés par le professeur d'histoire-géographie) ont pu illustrer l'humour stigmatisant de l'époque (sketches de Miche Leeb par exemple...).

👉 **Etude de cas d'un élève stigmatisé :**

Un élève qualifié d'agité par l'équipe a été traité de « *banania* » et autres qualificatifs racistes et néocolonialistes par un autre.

L'élève a été puni et ses parents convoqués avec un rappel à la loi concernant les propos racistes notamment a pu être fait.

Le fait important est que cette fois-ci, les équipes ont traité cet incident en y incluant le rappel à la loi et la teneur raciste de ces propos.

Le débat a pu porter sur deux éléments cruciaux concernant les discriminations :

- l'intentionnalité
- l'expérience victimaire.

En effet, même si il est toujours difficile de relier une croyance à une pratique, l'important ici a été de prendre en compte la stigmatisation de l'élève insulté en fonction de son origine, même si l'élève n'a pas relié ses propos à la colonisation et son histoire¹⁰.

¹⁰ N'en ayant guère les capacités intellectuelles selon l'équipe...

III. Discussion

A ce niveau de l'analyse et de l'enquête, on peut raisonnablement se poser la question suivante : pourquoi ces élèves remplissent massivement les filières techniques et professionnelles alors que leurs vœux et leurs résultats scolaires laissent entrevoir d'autres perspectives ?

Depuis plusieurs années, l'institution scolaire s'engage dans la lutte contre ce type de discriminations. Pour exemple, Depuis 2006, les conseils de classe doivent combattre les demandes d'orientation faisant l'objet d'autocensure (*circ. n°2006-051-BO mars 2006*). Ainsi, il est recommandé aux enseignantEs d'interroger les jeunes sur leurs choix d'orientation quand ils apparaissent sous-estimés. L'étude de Rosenwald (1986) montre qu'en 2002, 64% des filles qui jugeaient avoir un très bon niveau en mathématiques en fin de collège sont allées en terminale S contre 78% des garçons ayant un profil identique.

On voit ici tout l'enjeu et le poids de l'orientation effective. En effet, une fois de plus, on voit à quel point ce n'est donc pas au niveau des parcours scolaire qu'il faut se focaliser, mais bien sur l'orientation à proprement parler. Un ou une jeune peut avoir de bons résultats scolaires, des vœux non sous-estimés et être orienté-e in fine vers une filière courte ou peu valorisée socialement. C'est ce qui ressort pour les filles et pour les élèves issus de l'immigration.

Cette étude (dont l'échantillon est cependant limité) montre que les parcours scolaires ne sont pas si déséquilibrés entre les CSP et les origines des élèves.

C'est donc bien au niveau des choix d'orientation que s'expriment les pratiques discriminatoires à travers les décisions prises en conseil de classe par les équipes éducatives. Par exemple, l'étude de B Dumora, 2011 a montré qu'un dossier scolaire moyen a plus de chances d'être orienté vers une première scientifique s'il s'agit d'un garçon.

■ Les perspectives de changement :

○ Les facteurs influents dans les choix d'orientation sont les suivants :

Des facteurs individuels et collectifs

- ✓ Les parents, qui ont des choix d'ambition moindres en fonction de leur catégorie sociale d'origine et du sexe de l'enfant (Les parents ont des ambitions moins ambitieuses pour les filles, Aubret, 2002). En fonction de la place dans la fratrie, les choix peuvent différer (Marry, Ferrand...) Ces derniers anticipent la différence des rôles sociaux (Gouyon, Guerin).
- ✓ L'entourage social du jeune (Haepere, 2006)
- ✓ L'influence du système éducatif et de ses acteur-ices qui corrige dans les demandes d'orientation beaucoup moins les orientations sous-évaluées des filles que des garçons (Jarlega, Vouillot). Qui discrimine davantage les élèves jugés non conformes à la norme scolaire.

Les niveaux d'action

- ✓ Un niveau politique : Le contenu des programmes et des manuels scolaires qui véhiculent des stéréotypes de sexe et de race. On retrouve peu de femmes et de personnes issues de l'immigration dans ces manuels. Et très souvent, c'est de manière stéréotypée. Pour autant, il faut revenir au sens de l'histoire afin d'éviter d'apposer des photos de « type Benetton » pour se donner bonne conscience.
 - ✓ Un niveau institutionnel : avec des actions de sensibilisation et de formation auprès des enseignantEs et des élèves. C'est le cas de cette action qui sensibilise ces acteurs et actrices sur ces notions.
 - ✓ Un niveau psychosociologique : avec un travail sur la construction du masculin et du féminin, des représentations sur les métiers et les personnes en fonction de leur éventuelle catégorisation selon le sexe et l'origine avec les jeunes et les enseignantEs.
- En juin 2014, il sera opportun de requestionner les deux établissements de Dordogne afin de connaître l'orientation effective des élèves de 4ème et plus particulièrement des jeunes filles issues de l'immigration afin de mesurer l'impact de cette expérimentation sur ces jeunes.

IV. Lexique

- **Catégorisation** : elle précède les stéréotypes. Les expériences montrent parfois que le simple fait d'évoquer le groupe (femmes, chômeurs...) sur la première page du protocole va activer une menace du stéréotype. Et les sujets vont être amenés à se conformer au stéréotype. La catégorisation peut donc donner lieu à de la discrimination. Pour exemple, le fait de dire « les publics en difficulté », « les femmes », « les handicapé-e-s » est potentiellement dangereux puisqu'il se pourrait bien qu'ils confirment les attentes.

- **Discriminations** : une discrimination est le traitement inégal de personnes placées dans une même situation, en raison d'un critère interdit par la loi. Le principe de non-discrimination et le principe d'égalité sont donc inextricablement liés. Pour autant, toute inégalité ne constitue pas forcément une discrimination. L'**article 225-1**¹¹ affirme que : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur **origine**, de leur **sexe**, de leur **situation de famille**, de leur **grossesse**, de leur **apparence physique**, de leur **patronyme**, de leur **état de santé**, de leur **handicap**, de leurs **caractéristiques génétiques**, de leurs **mœurs**, de leur **orientation sexuelle**, de leur **identité sexuelle**, de leur **âge**, de leurs **opinions politiques**, de leurs **activités syndicales**, de leur **appartenance** ou de leur **non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.** » Il existe plusieurs formes de discrimination pouvant se manifester dans : l'emploi, **l'éducation**, le logement, le service public et l'accès aux biens et aux services. Le harcèlement peut devenir un comportement discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère de discrimination prohibé par la loi. Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

- **Discriminations multiples** : terme qui désigne le fait de multiplier les discriminations (exemple des femmes issues des minorités raciales). Mais ce processus ne se réduit pas en un cumul de discriminations qui se superposeraient. Les discriminations ne dépendent jamais des personnes, ce sont des productions sociales ; les discriminations interagissent entre elles, de telle sorte qu'elles sont indissociables.

- **Discriminations racistes** : les discriminations racistes produisent une hiérarchisation-différentiation entre les groupes sociaux ayant des conséquences matérielles dans l'accès aux biens, aux services et aux droits. Le terme raciste insiste sur le résultat social de ces discriminations. Si la race n'existe pas, le racisme existe objectivement.

¹¹ Modifié par la [loi n° 2006-340 du 23 mars 2006 - art. 13 JORF 24 mars 2006](#).

- **Discriminations systémiques** : elles sont le résultat d'un processus qui produit et reproduit les places sociales inégalitaires en fonction de l'appartenance à une « race », une « classe » ou un « sexe » (appartenance réelle ou supposée).
- **Domination** : c'est le rapport social dans lequel une personne ou un groupe est en situation d'exercer un pouvoir sur une autre personne ou groupe avec des effets d'avantages pour le premier et de désavantages pour le second.
- **Égalité/inégalité** : au fil des années, la notion d'égalité a évolué, tant dans le domaine législatif que concret. Depuis 1789, elle est un principe démocratique qui affirme l'égalité de dignité de chacun. Dans les faits, l'égalité de traitement s'applique difficilement ; c'est ce qu'ont montré les différentes discriminations. La discrimination montre ainsi la rupture avec l'égalité de traitement.
- **Essentialisation** : processus qui tendrait à faire penser que des comportements acquis sont innés. Par exemple, que les femmes sont par nature enclines aux travaux ménagers.
- **Ethnicisation** : l'ethnicité est une forme d'organisation sociale et politique basée sur une logique de différenciation et d'inégalité structurelle qui engendre habituellement des rapports de domination entre un groupe majoritaire et des minorités, ce qui n'empêche en rien l'ethnicisation du premier (Jean-François Bruneaud, 2012). La notion d'appartenance ethnique renvoie à un mode de différenciation sociale qui se construit à partir de l'origine supposée et du sentiment d'appartenir ou que d'autres appartiennent à une communauté qui a des racines communes profondes (Françoise Lorcerie, 2002).
- **Genre** : selon l'OMS, le mot « genre » renvoie traditionnellement aux rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère appropriés pour les hommes et les femmes. Il désigne le genre, masculin ou féminin, qu'une personne ressent comme le plus propre à définir son être et sa personnalité. Il peut y avoir une opposition entre l'identité de genre d'une personne et ses caractéristiques sexuelles et physiologiques. Le genre est également un système qui catégorise et qui hiérarchise les valeurs attachées au masculin et au féminin. Les femmes et les hommes sont deux catégories de sexes, tandis que les concepts « masculin » et « féminin » correspondent à des catégories de « genre ». La frontière entre ce qui relève du social et du biologique n'est pas encore clarifiée. Certains sociologues (Christine Delphy, Jules Falquet) affirment que c'est aussi la place dans la hiérarchie du pouvoir qui définit le genre et non plus le sexe.
- **Intersectionnalité** : c'est autour des années 1990 que le terme « intersectionnalité » comme tel a été introduit par Kimberlé Crenshaw (1991). Ce terme est utilisé pour définir l'identité des femmes, leur positionnement social et leurs expériences de

l'inégalité et de la violence en prenant en compte les dimensions liées à la race, au genre, à la classe et à la nation, entre autres.

- **Menace du stéréotype** : le stéréotype, la réputation dont les groupes font l'objet, aurait un effet direct sur les performances de ces groupes et notamment quand il est rendu saillant, activé. On appelle ce récent courant théorique « la menace du stéréotype ». Les personnes stigmatisées augmenteraient leur anxiété face à la pression pouvant entraîner des situations défavorables pour elles.
- **Naturalisation** : concevoir en termes de nature psychologique ce qui n'est, en fait, qu'un produit de l'arbitraire social.
- **Préjugés** : attitude favorable ou défavorable, positive ou négative à l'égard d'une personne (ou groupe de personnes), d'un objet ou d'un concept en dehors d'une expérience personnelle (Mohamed Dorai, 1988). Il peut évoluer au contact d'une personne ou d'un groupe en fonction du vécu.
- **Psychologisation** : tendance à adopter un discours sur la personne en termes de traits de personnalité différentiels plutôt que de référer à son comportement effectif.
- **Race** : c'est l'euphémisation du terme ethnique. Ce terme fait débat, car la race n'existe pas en tant que telle, mais le discours de la race a des conséquences réelles sur les personnes racisées et les minorités raciales. En cela, le terme de « race est une prophétie auto-révélatrice » (Robert King Merton).
- **Sexe** : se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes (définition de l'OMS). Ce mot inclut également les variations intersexuées.
- **Sexisme** : c'est un acte basé sur une distinction opérée entre les sexes et entraînant des conséquences préjudiciables sur les personnes. Tout comme est raciste celui ou celle qui proclame la suprématie d'une race, est sexiste celui ou celle qui proclame et justifie la suprématie d'un sexe par rapport à l'autre.
- **Stéréotypes** : c'est « un ensemble de croyances partagées à propos de caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi des comportements propres à un groupe de personnes ». Leyens, Yzerbyt, & Schadron, 1996. C'est ce répertoire virtuel d'attentes sociales (relayé par la famille, l'école...) qui est appelé stéréotypes. C'est une vision réductrice relativement pérenne dans le temps et largement partagée. Les stéréotypes sont des croyances collectives, des images qui nous font voir le monde social non pas tel qu'il est, mais tel que nous croyons qu'il est, et/ou tel que nous voudrions qu'il soit. Les stéréotypes

peuvent exprimer les préjugés, les rationaliser, les justifier. Il arrive aussi que les stéréotypes engendrent les préjugés, entrent dans la constitution d'une attitude d'exclusion ou d'acceptation de l'autre.

- **Stéréotypes de genre** : chaque garçon et chaque fille sont contraints de construire leur identité personnelle en prenant position par rapport à des attentes sociales traditionnellement propres à leur sexe. La construction de l'identité personnelle ne s'effectue pas dans les mêmes conditions pour les garçons et les filles.
- **Stéréotypes ethnoraciaux** : le stéréotype peut également être raciste. Dans toutes les sociétés, il existe des groupes de personnes qui sont affublés d'un stéréotype d'infériorité. « Les Asiatiques sont travailleurs », « les musulmans sont fanatiques », « les Noirs courent vite » sont des stéréotypes de race fréquemment rapportés par les élèves. Les stéréotypes concernant les « races » ont été forgés dans le cadre de l'empire colonial français sous la III^e République. Cette catégorisation permettait de situer en haut de l'échelle des populations la race blanche, naturellement raffinée, promise à mener le monde vers la civilisation. Ces stéréotypes continuent d'être utilisés de nos jours sous une forme euphémisée.
- **Stigmatisation** : le « stigmate » est une marque péjorative attribuée à une personne ou un groupe de personnes. C'est un processus de dévalorisation qui catégorise des personnes ou des groupes minoritaires, différents ou défavorisés.

V. Quelques points méthodologiques

■ L'origine des élèves

Les jeunes issus de l'immigration concernent tous les élèves dont le prénom a une consonnance des pays du Maghreb ou de Turquie. Cette méthodologie possède de nombreuses limites, car tous les enfants issus de l'immigration postcoloniale ou de Turquie ne possèdent pas de prénom francophone. Il est important de rappeler ici que les variables ethniques ne sont pas autorisées en France, et que, en conformité avec le droit, les questionnaires ont été anonymes (seul le prénom y est inscrit).

Pour autant, le recoupage avec les entretiens des élèves et l'aide des équipes a permis de minimiser cette marge d'erreur. Ce qui permet une marge d'erreur statistique inférieure à 5%.

■ La CSP des élèves

La catégorie socioprofessionnelle des parents a été divisée en trois parties distinctes.

- ☞ La CSP1 : correspond aux professions les plus favorisées (ingénieurs, avocats, médecins, industrielles...)
- ☞ La CSP 2 : correspond aux catégories intermédiaires (artisans, enseignants, infirmiers...)
- ☞ La CSP 3 : correspond aux emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés (ouvriers, employés non qualifiés...)

■ La moyenne des élèves

- ☞ Les moyennes des élèves correspondent aux trois matières décisives dans les orientations scolaires que sont le Français, Les Mathématiques et les Langues vivantes. Il est vrai que l'Histoire-Géographie ou les Sciences Physiques auraient permis de compléter ces résultats, mais nous avons fait le choix d'un questionnaire simple et rapide afin de faciliter les réponses.
- ☞ Les notes scolaires relevant du « déclaratif », il peut y avoir quelques écarts entre les notes réelles et l'estimation des élèves, sans incidence effective sur les tendances.